

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5566

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Carrefour Antonin Perrin du boulevard scientifique Tony Garnier - Travaux de voirie - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-2988 du 28 février 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de la voirie pour le réaménagement du carrefour Antonin Perrin, boulevard scientifique Tony Garnier, tranche A, à Lyon 7°. Ce marché a été notifié sous le numéro 050522 Q le 24 mars 2005 au groupement d'entreprises Sacer Sud-Est-Perrier-SMAC-Acieroid-Serpollet, dont Sacer Sud-Est est le mandataire, pour un montant de 2 381 464,33 € HT, soit 2 848 231,34 € TTC.

Les travaux ont débuté en avril 2005 pour une durée de 21 mois, la conduite d'opération étant effectuée par le service Ingénierie de la direction de la voirie. Par décision du Bureau en date du 5 janvier 2007, les délais ont été prolongés et les travaux se termineront à l'été 2007.

L'avenant concerne une augmentation du montant du marché pour des dépassements de certaines quantités prévues au marché initial :

En effet, des quantités supplémentaires d'enrobés sont nécessaires du fait :

- de la complexité et la multiplication des phasages avec notamment l'intervention simultanée des concessionnaires,
- des raccordements supplémentaires de chaussée.

L'ensemble de ces prestations est évalué à 319 700 € HT.

Cependant, compte tenu des économies réalisées sur plusieurs postes (90 064,53 € HT sur le lot n° 1), le montant est ramené à 229 635,47 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 229 635,47 € HT, soit 274 644,02 € TTC, porterait le montant total du marché à 2 611 099,80 € HT, soit 3 122 875,36 € TTC, soit une augmentation de 9,64 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 31 août 2007, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2004-1932 en date du 14 juin 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 conclu avec le groupement d'entreprises Sacer sud-Est-Perrier-Acieroid-Serpollet, dont Sacer sud-est est le mandataire, pour les travaux de voirie du réaménagement du carrefour Antonin Perrin, boulevard scientifique Tony Garnier, tranche A, à Lyon 7°. Cet avenant d'un montant de 229 635,47 € HT, soit 274 644,02 € TTC, porte le montant total du marché à 2 611 099,80 € HT, soit 3 122 875,36 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0783, le 3 mars 2003 et le 14 juin 2004 pour la somme totale de 5 660 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,